- ***Les conditions « spécifiques »***

Vous devez posséder une preuve acceptable de votre citoyenneté canadienne, incluant une ou plusieurs des preuves suivantes :

- un passeport valide;
- un certificat de naissance valide;
- un certificat de citoyenneté valide;
- un certificat de naturalisation.

De plus, vous devez être en mesure de démontrer :

- que votre séjour dans le pays d'accueil sera temporaire;

- que vous possédez suffisamment de liquidités pour subvenir à vos besoins à l'étranger ou que vous avez fait une demande pour un visa qui vous permet de travailler dans le pays d'accueil;

- que vous avez conservé votre résidence au Canada;

- que vous quitterez le pays d'accueil avant l'expiration de votre visa.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les visas en communiquant avec l'**InfoCentre** du MAÉCI.